

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/07/2026 - B2026/040380 - 2008 B 05980 - 509 364 758 - A.G.M.V.

AGMV

133 RUE DE L AEROPOSTALE

69124 COLOMBIER SAUGNIEU

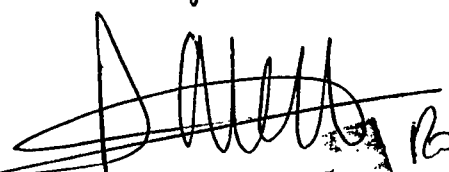
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 29/06/2026

Certifié sincère
et conforme


13

AGMV
Miroir de l'Aéropostale
133 rue de l'Aéropostale
69124 Colombier-Saugnieu
Tél : 04.78.23.40.78
SIRET : 509 364 758 00029

ACTUAL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 29/06/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	31 487	30 113	1 374	0,16	2 812	0,36
Installations techniques, matériel & outillage industriels	27 867	25 349	2 518	0,29	4 201	0,54
Autres immobilisations corporelles	72 745	58 851	13 893	1,58	21 547	2,75
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	220		220	0,02	220	0,03
Créances rattachées à des participations	150 801		150 801	17,11	132 048	16,83
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 149		2 149	0,24	2 149	0,27
TOTAL (I)	285 269	114 313	170 955	19,40	162 976	20,77
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	67 720		67 720	7,68	65 095	8,30
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	298 804		298 804	33,91	256 943	32,75
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	18 878		18 878	2,14	162	0,02
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 107		1 107	0,13	502	0,06
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 771		6 771	0,77	15 037	1,92
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 896		5 896	0,67	20 622	2,63
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	311 127		311 127	35,30	263 278	33,56
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	710 304		710 304	80,60	621 640	79,23
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	995 573	114 313	881 259	100,00	784 616	100,00

ACTUAL

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	810
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11,35	0,10
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles	0,01	0,01
Réserves réglementées		
Autres réserves	65 643	524 320
Report à nouveau	7,45	66,83
Résultat de l'exercice	17 787	28 028
	2,02	3,57
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	183 529	553 259
	20,83	70,51
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	4 965	6 527
. Découverts, concours bancaires	0,56	0,83
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	388 066	2 337
	44,04	0,30
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 081	156 316
	20,89	19,92
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 133	1 741
. Organismes sociaux	45 357	32 996
. Etat, impôts sur les bénéfices	0,13	0,22
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5,15	4 21
. Etat, obligations cautionnées	73 222	30 571
. Autres impôts, taxes et assimilés	8,31	3,90
	906	870
	0,10	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	697 730	231 357
	79,17	29,49
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	881 259	784 616
	100,00	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 881 259,43 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 786,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/06/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

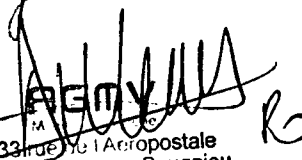
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*Certifié sincère
et conforme*


REMY
133 rue de l'Acropole
69124 Colombier-Saugnieu
Tél : 04 78 23 40 78
SIRET : 509 384 758 00029

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 285 269 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	131 924	1 869	1 694	132 099
Immobilisations financières	134 417	19 736	983	153 170
TOTAL	266 341	21 605	2 677	285 269

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 114 313 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	103 364	12 643	1 694	114 313
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	103 364	12 643	1 694	114 313

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Installations generales	31 487	30 113	1 374	8 ans
Install. tech. mat. outil. indus.	27 867	25 349	2 518	de 4 à 5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	4 022	1 409	2 613	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	37 415	35 117	2 299	de 1 à 5 ans
Matériels roulant de levage	26 000	20 800	5 200	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 307	1 525	3 782	de 3 à 4 ans
TOTAL	132 099	114 313	17 785	

3.2 - Etat des créances = 484 406 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	152 950		152 950
Actif circulant & charges d'avance	331 457	331 457	
TOTAL	484 406	331 457	152 950

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 381 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	6 274
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 107
Disponibilités	
TOTAL	7 381

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Etat des dettes = 697 730 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 965	4 965		
Dettes financières diverses	388 066	388 066		
Fournisseurs	184 081	184 081		
Dettes fiscales & sociales	120 618	120 618		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	697 730	697 730		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 10 646 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 155
Dettes fiscales & sociales	6 490
Autres dettes	
TOTAL	10 646

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 381 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	6 274
Interets courus(26780000000)	6 274
Autres créances :	1 107
Pdt a recevoir tns 2025 gabriel (43870000000)	1 107
TOTAL	7 381

8.2 - Charges à payer = 10 646 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 155
Fournisseurs(40810000000)	4 155
Dettes fiscales et sociales :	6 490
Autres charges a payer(42860000000)	1 133
Cap tns 2025 jonathan(43860000000)	2 430
Cap tns 2025 ludovic(43861000000)	2 021
Etat autres charges a payer(44860000000)	906
TOTAL	10 646

SARL AGMV
S.A.R.L. au capital de 100 000 Euros
Siège social : 133 RUE DE L'AEROPOSTALE

69124 COLOMBIER SAUGNIEU
R.C.S : LYON 509364758

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 29/06/2026

au siège social,
Le 29/06/2026,
à 18H00

Monsieur LUDOVIC ANTUNES, détenant 50 parts sociales,
Monsieur JONATHAN ANTUNES, détenant 50 parts sociales,

Associés de la SARL AGMV, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L.223-19 du Code du Commerce

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice de 17 786,87 Euros.**

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

Les associés entérinent les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un **bénéfice de 17 786,87** Euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de **17 786,87** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 17 786,87 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**
- Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

Les associés approuvent les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés

M. ANTUNES Ludovic



M. ANTUNES Jonathan

